

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

ELEMENTS DE E-DROIT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES JURIDIQUES

<p>CODE : 713305U32D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 703 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 décembre 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

ELEMENTS DE E-DROIT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir des connaissances générales en droit de la propriété intellectuelle, et plus particulièrement dans ses aspects relatifs au domaine des TIC ;
- ◆ d'acquérir et d'appliquer les principaux socles du cadre juridique en lien avec l'e-commerce et la stratégie digitale de l'organisation ;
- ◆ de déterminer les responsabilités des intervenant et de prévenir les litiges ;
- ◆ d'analyser succinctement les contrats internationaux de vente et d'intermédiaires.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

face à des problèmes juridiques simples concernant les contrats civils et commerciaux, les pratiques du commerce, en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ identifier les cadres juridiques concernés ;
- ◆ les résoudre par l'application des notions de droit qui régissent ces situations ;
- ◆ structurer et justifier la démarche juridique mise en œuvre.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Eléments de législation appliquée au commerce », code n° 71 33 04 U32 D2, classée dans l'enseignement supérieur économique.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

Face à des situations simples issues de la vie professionnelle mettant en jeu des problématiques juridiques nationales et/ou internationales, liées au domaine des TIC et du commerce électronique, en structurant et en justifiant les démarches juridiques mises en œuvre, en utilisant la documentation ad hoc,

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser et de contextualiser la situation juridique correspondante par le recours aux règles de droit commun la régissant et en utilisant le vocabulaire adéquat ;
- ◆ de la résoudre par l'application des principes juridiques qui les régissent ;
- ◆ de prévenir les litiges qui y sont relatifs.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants,

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

Face à des situations simples issues de la vie professionnelle mettant en jeu des problématiques juridiques nationales et/ou internationales, liées au domaine des TIC et du commerce électronique, en structurant et en justifiant les démarches juridiques mises en œuvre, en utilisant la documentation ad hoc,

- ◆ d'identifier les principales sources et le champ d'application du droit international ;
- ◆ de s'enquérir des règles et des techniques délimitant la compétence internationale des Cours et Tribunaux belges et permettant la solution de conflits des lois et de litiges en matière commerciale ;
- ◆ d'explicitier et d'appliquer les principes fondamentaux régissant les droits de la propriété intellectuelle tels que :
 - ◆ le droit d'auteur en général, et en particulier :
 - ◆ les œuvres audio-visuelles,
 - ◆ le multimédia et internet,
 - ◆ les logiciels informatiques,
 - ◆ les bases de données,

- ◆ la protection des données à caractère personnel (RGPD) ;
- ◆ les contrats de cession et de licence ;
- ◆ d'identifier les principales questions juridiques en lien avec l'e-commerce et la stratégie digitale de l'entreprise ;
- ◆ d'expliquer les fondements juridiques sur le nommage (DNS) de site, la responsabilité de l'organisation sur le contenu des « sites », le spamming, les cookies, le SEA (publicité sur les moteurs de recherche), l'emploi des langues, le cryptage des données, l'authentification des transactions, les mentions légales, ... ;
- ◆ d'appliquer les principes de droit civil et commercial dans le contexte spécifique du commerce électronique, notamment :
 - ◆ la réglementation de protection du consommateur en cas de vente en ligne,
 - ◆ la signature et la facturation électroniques,
 - ◆ la certification,
 - ◆ les modes de paiement,
 - ◆ ... ;
- ◆ de déterminer les responsabilités juridiques et leurs conséquences pour les différents intervenants ;
- ◆ d'anticiper les litiges qui y sont relatifs ;
- ◆ d'analyser succinctement les contrats internationaux de vente et d'intermédiaires (objet du contrat, clauses spécifiques, ...).

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Eléments de E-droit	CT	B	48
7.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60
Nombre d'ECTS			5